

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A178-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A178

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Retrait de l'intérêt communautaire du "Stadium" à Vitrolles

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – de SAINTDO Philippe – FREGEAC Olivier – GROSSI Jean-Christophe – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_05

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Retrait de l'intérêt communautaire du « Stadium » à Vitrolles

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé par la présente délibération d'approuver le retrait de l'intérêt communautaire du « Stadium » le 31 décembre 2015 et le retour de sa gestion à la Commune de Vitrolles.

Le montant des charges transférées à la Ville de Vitrolles sera évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans l'exercice budgétaire 2015.

Exposé des motifs :

Œuvre de Rudy Ricciotti, construit dans les années 1990, entre l'Arbois et la Commune de Vitrolles, le Stadium est un équipement modulable en 9 configurations, de 700 à 4920 spectateurs. Il dispose d'un parking pouvant accueillir 1 000 places VL et 30 bus. Les dimensions de la salle sont de 62 X 58 mètres avec une hauteur sous passerelle de 14 mètres et comporte outre l'espace scénique et le gradin, 2 bureaux production, 7 loges artistes/vestiaires, 2 salons VIP et un espace catering (repas artistes). Son hall d'entrée suffisamment vaste, peut permettre l'organisation d'expositions ou de mini-salons.

Le Stadium n'a fonctionné en pleine charge que durant 3 saisons de 1994 à 1997. Il a accueilli au total, sur ces 3 années, 205 850 spectateurs pour 165 ouvertures (1 par semaine environ), constituées de rencontres sportives (handball jusqu'en 96) spectacles, séminaires, salons et repas.

Ce bâtiment est resté fermé depuis l'an 2000 et a fait l'objet de pillages et dégradations.

En 2003, la commune de Vitrolles a sollicité la Communauté du Pays d'Aix afin de reconnaître l'intérêt communautaire de cet équipement. Une délibération n°2003_A231 du Conseil communautaire du 24 octobre 2003 a validé ce principe ainsi qu'une réflexion sur sa réhabilitation en vue d'une utilisation future à définir.

Depuis 2004, la Communauté du Pays d'Aix a engagé un diagnostic de réhabilitation au vu de plusieurs scénari possibles de réutilisation. A ce jour, aucune hypothèse n'a pu être retenue.

Aussi, la Ville de Vitrolles, soucieuse de l'avenir du bâtiment dans le cadre d'un projet dont elle souhaite avoir l'entière maîtrise, demande par un courrier de son Maire en date du 23 juin 2015, le retrait de l'intérêt communautaire et son retour dans son patrimoine.

Il est donc proposé de retirer l'intérêt communautaire, déclaré au titre de la compétence « Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » du Stadium de Vitrolles.

Le montant des charges transférées à la ville de Vitrolles sera évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans l'exercice budgétaire 2015.

Visas

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU la délibération n° 2003_A231 du Conseil communautaire du 24 octobre 2003 qui a déclaré d'intérêt communautaire le Stadium de Vitrolles ;

VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels en date du 24 juin 2015 ;

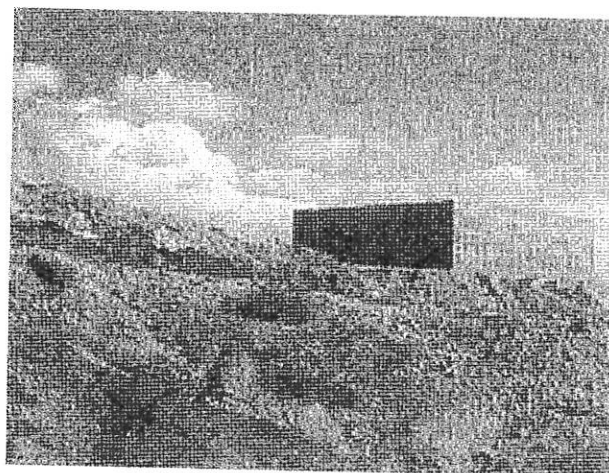
VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le retrait de l'intérêt communautaire du Stadium de Vitrolles au 31 décembre 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que le montant des charges transférées à la ville de Vitrolles sera évalué par La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans l'exercice budgétaire 2015.

Annexe : plans et état des lieux

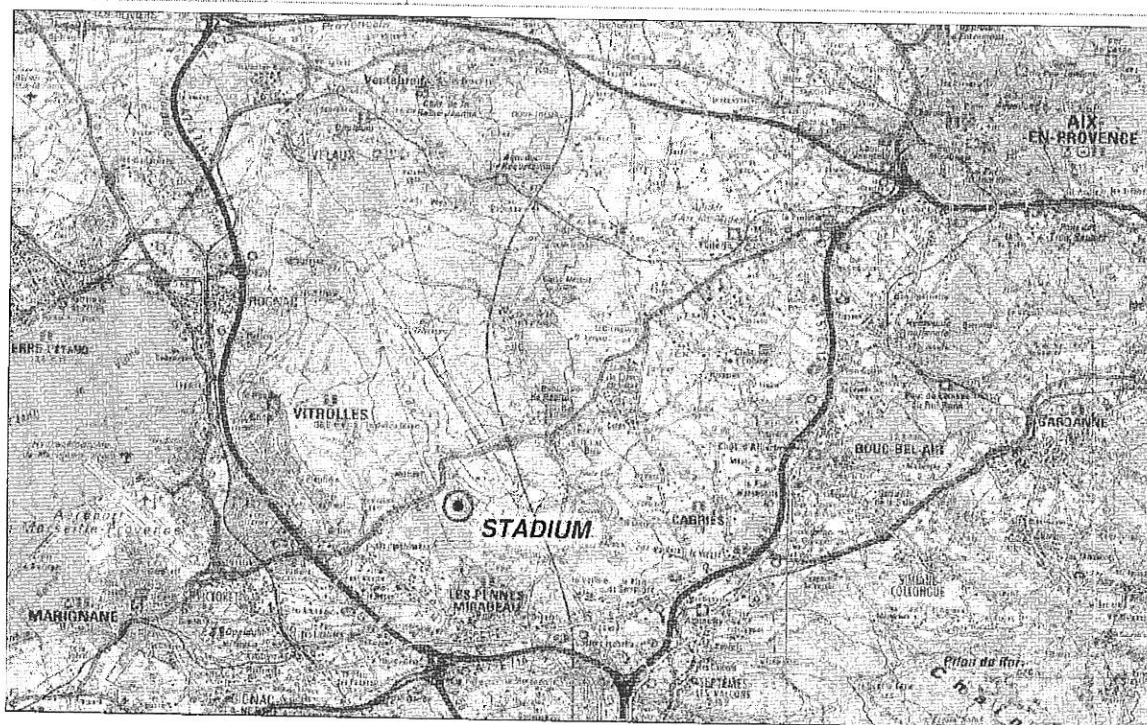


ETAT DES LIEUX: Le Stadium

ETAT DES LIEUX		Caractéristiques physiques du lieu	
Site	Parcelle affectée initialement au Stadium	79 090 m ²	
	Propriétés communales hors PIG (yc Stadium)	93 442 m ²	
	Terrains mise à la disposition de la CPA	49 231 m ²	
	Parkings sur terrains mis à disposition		
	Parking bus total	35 p	
	Parking auto total	696 p	
Bâtiment	Emprise totale au sol	3 670 m ²	
	Dimensions		
	Dimensions hors œuvre bat principal	58*(56/62)*20,6	
	Dimensions hors œuvre bat administratif	25*10*3,4	
	Hall utilisable	700 m ²	
	Surface maxi parterre	1487 m ²	
	Surface maxi parterre avec tribune	1262 m ²	
	Hauteur libre sous passerelle	14 m scène	
	Hauteur libre maxi	17 m	
	Distance moyenne face /dernier rang	35 m	
	SUG	4 327 m ²	
	SHOB	6 859 m ²	
	SHON	6 162 m ²	
Effectif public maximal admissible			4 989 personnes
ERP 1° Catégorie type L, X / Configuration debout gradins fixes			<i>en pratique 4 500p</i>

ETAT DES LIEUX

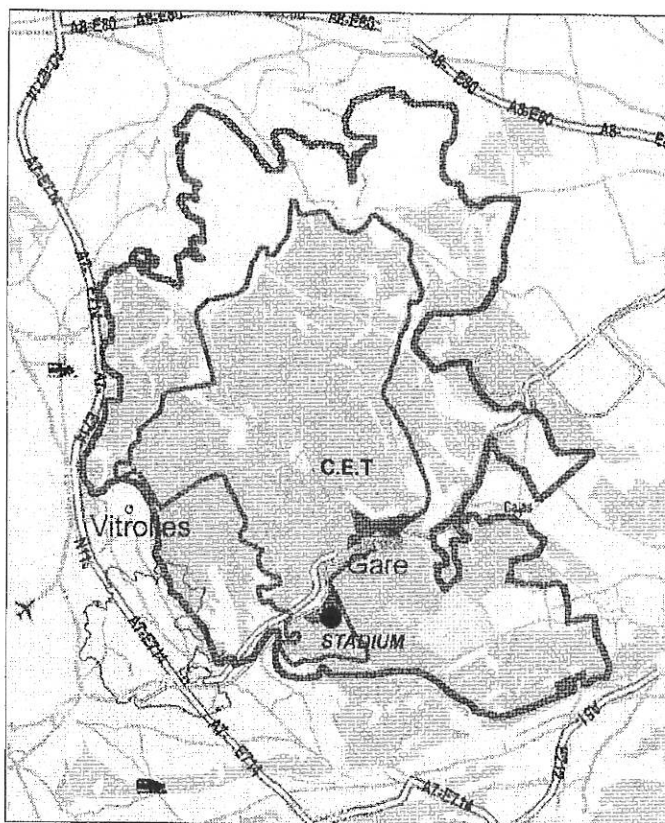
Localisation de l'équipement



ETAT DES LIEUX

Vue aérienne du site (2003)





ETAT DES LIEUX

Principaux périmètres du secteur



Limites du Projet
d'Intérêt Général PIG



Limites du Syndicat
Mixte de l'Arbois



Projet engagés hors PIG



Zone à vocation culturelle,
éducative et de loisirs



Projet de TCSP



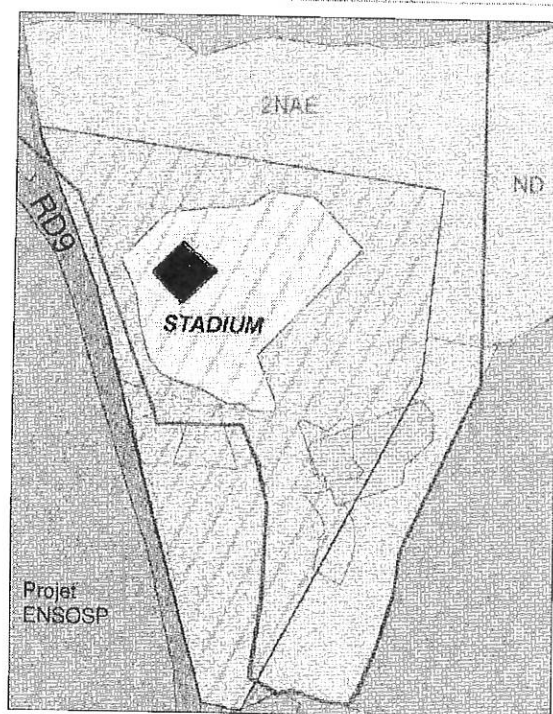
Zone végétale et
arborée



Centre d'enfouissement₁₀
technique

ETAT DES LIEUX

Périmètres indicatifs du secteur



Terrain mis à la disposition de la CPA



Propriété privée



Zone 2NAE



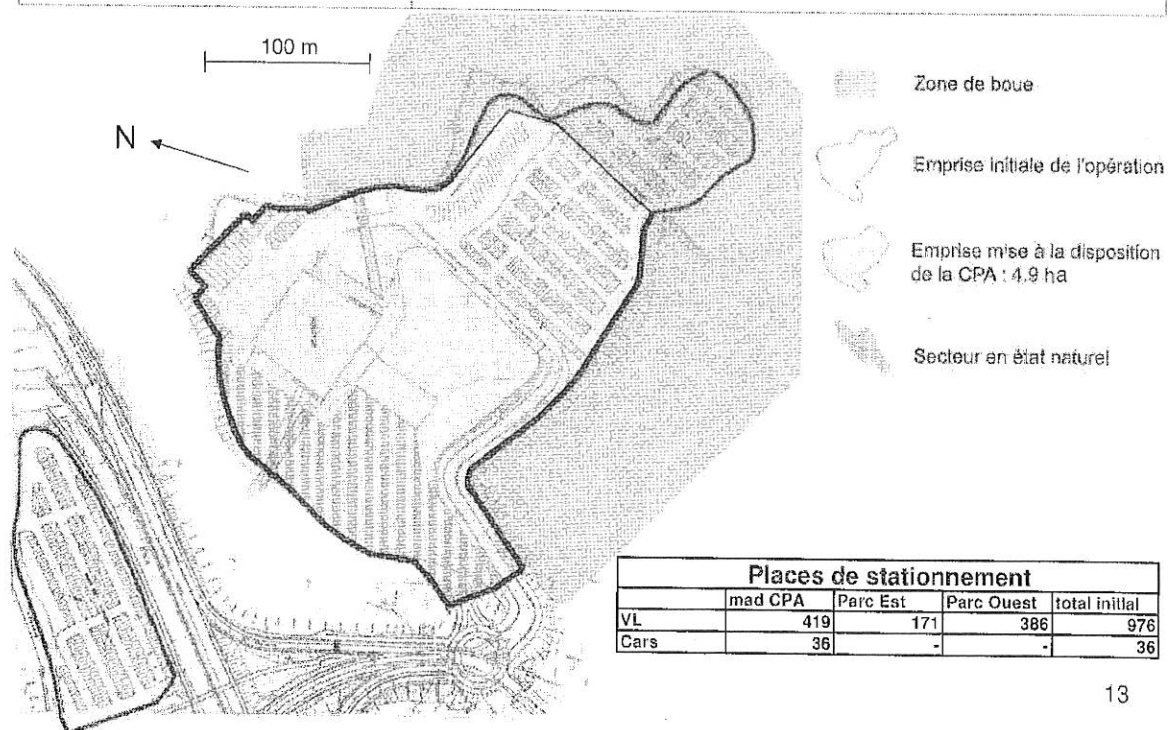
Secteur hors PIG



Terrain propriété de la ville de Vitrolles autour du Stadium

ETAT DES LIEUX

Plans du Bâtiment / Masse

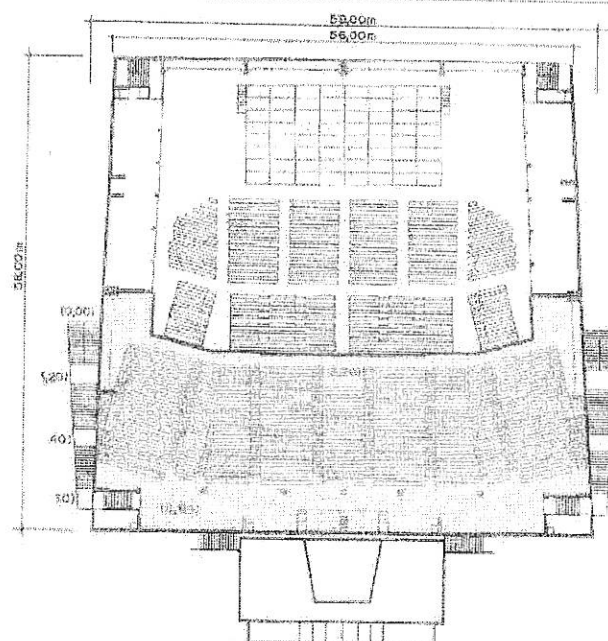


ETAT DES LIEUX

Plans du Bâtiment / Parterre



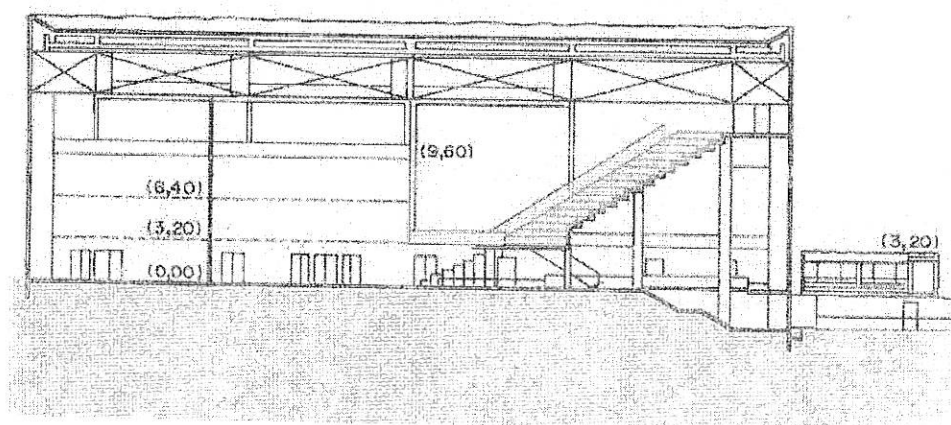
Gradins fixes



Salle : parterre, balcon et déambulatoire
Elévations situées entre 9.60m et 11.84m

ETAT DES LIEUX

Plans du Bâtiment / Coupe



Coupe longitudinale de la Salle



Gradins fixes

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Retrait de l'intérêt communautaire du "Stadium" à Vitrolles

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015